

Charte de l'adhérent

PREAMBULE

L'ADEV, Association Des Entrepreneurs de Villepreux, s'inscrit dans une démarche collaborative de gouvernance basée sur une démocratie participative. Chaque entrepreneur, membre de l'Association, a un rôle à jouer pour contribuer à l'attractivité et au développement économique au sein de notre ville.

Notre Association se veut indépendante et apolitique.

Un certain nombre de principes déontologiques, de valeurs et de règles la constituent.

C'est la raison pour laquelle, toute entreprise, adhérente à l'ADEV, s'engage à respecter la charte suivante :

« En tant que membre de l'ADEV, je, soussigné (e),

Nom Prénom :
l'établissement :

Fonction :

Nom de

m'engage à respecter les principes et les valeurs qui régissent notre Association à savoir :

1. **Bienveillance et Entraide**

Notre Association, composée de commerçants, d'artisans et d'entrepreneurs, est riche de sa diversité et ses membres sont liés par un seul et même objectif : faire rayonner l'entrepreneuriat au sein de notre ville et mettre en avant nos talents locaux.

C'est la raison pour laquelle, j'encourage, j'accueille et je soutiens chaque nouvelle entreprise de Villepreux avec bienveillance quelle que soit sa forme juridique.

2. **Participation et Implication**

Le fonctionnement et l'image de l'Association reposent sur la participation et l'investissement de chacun de ses membres.

Ainsi, dans la mesure du possible, je participe aux Assemblées Générales, réunions, et m'implique dans les événements organisés par l'Association.

www.adev-villepreux.fr | contact@acaevillepreux.fr | Suivez-nous sur Facebook et Instagram

3. Sens des responsabilités et de ses engagements

Le rayonnement de notre Association dépend en partie du professionnalisme de ses membres.

La responsabilité de notre Association ne peut être engagée lors de recommandations entre adhérents.

Je consens à prendre toutes les précautions et toutes les mesures pour protéger le caractère confidentiel des données qui pourraient m'être confiées pour l'accomplissement de mes missions et/ou prestations professionnelles.

4. Ethique et Déontologie

L'éthique professionnelle des membres de l'ADEV repose sur l'honnêteté dans les échanges, le respect des personnes, du Règlement Général sur la Protection des Données et la confidentialité professionnelle.

Je prends donc l'engagement de ne pas utiliser les informations recueillies au sein de l'Association pour des actions qui pourraient porter préjudice à d'autres membres.

Je m'engage également à ne pas communiquer, en dehors de l'organisation, des données sans le consentement des personnes concernées et à maintenir la confidentialité des informations partagées au sein de l'Association.

Lors des événements de l'Association, je m'engage à faire le maximum pour ne pas faire d'événement au même moment avec mon entreprise

5. Liberté d'expression et d'échanges

Notre Association est basée sur le respect de la liberté d'expression, la prise de parole sereine et le partage d'expériences entre ses membres.

J'échange donc selon les principes de la communication non-violente, sans jugement et sans stigmatisation lors de mes discussions au sein de l'Association.

Je m'engage à ne pas tenir de propos politiques, religieux et discriminatoires.

Le non-respect du contenu des articles de la Charte peut amener à l'exclusion de l'Association Des Entreprises de Villepreux (cf. article n° 8 des statuts)

A Villepreux,

Date :

Signature de l'adhérent :